

Ministère de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement



Délégation générale à l'emploi
et à la formation professionnelle

7 square Max Hymans
75741 Paris cedex 15

Services d'informations
du public :
3615 Emploi 0,15 €/mn
(Modulo)
internet : www.travail.gouv.fr

Le ministre de l'emploi, de la cohésion sociale et du
logement

à

Messieurs les Préfets de région
(Directions régionales du travail, de l'emploi
et de la formation professionnelle)

Mesdames et messieurs les Préfets de département
(Directions départementales du travail, de l'emploi
et de la formation professionnelle)

Monsieur le Directeur général de l'ANPE

Monsieur le Président du CNIAE

**Instruction DGEFP n° 2007/05 du 26 janvier 2007 relative à la réforme des Conseils
Départementaux de l'Insertion par l'Activité Economique (CDIAE) ; élaboration d'outils de
pilotage à travers le lancement d'une démarche partenariale dans les territoires**

Textes de référence

- Loi 2005-32 du 18 janvier 2005 de programmation pour la cohésion sociale
- Décret 2006-665 du 7 juin 2006 relatif à la réduction du nombre et à la simplification de la composition de diverses commissions administratives
- Instruction du 25 juin 2006 relative à la nomination des membres du CDIAE

Annexes :

- Annexe 1 : Cahier des charges pour un état des lieux départemental et l'élaboration d'outils de pilotage de l'IAE
- Annexe 2 : Notice méthodologique
- Annexe 3 : Note d'accompagnement au cahier des charges
- Annexe 4 : Tableau d'appui et de pilotage partagé

1. Le Plan de cohésion sociale a réaffirmé toute l'importance du secteur de l'Insertion par l'Activité Economique et des structures qui le composent (ateliers et chantiers, entreprises, associations intermédiaires, entreprises de travail temporaire d'insertion...) dans la réponse aux difficultés d'accès à l'emploi de nos concitoyens les plus éloignés du marché du travail.

Vous disposez depuis 2005 de nouveaux moyens pour encourager son développement et sa consolidation : aide à l'accompagnement dans les chantiers et les associations intermédiaires, fonds départemental d'insertion renforcé, contrats aidés renouvelés.

Vous avez su mobiliser les dispositifs locaux d'accompagnement (DLA) qui ont déjà accompagné près de 1 000 SIAE.

2. Le secteur répond également au défi de sa modernisation.

J'en veux pour preuve le développement dans les chantiers d'insertion d'un outil commun de gestion, avec l'appui de l'Etat et de la Caisse des dépôts et Consignations (intervention du Centre National d'Appui et de Ressources « financement » confié au réseau France Active), les démarches engagées autour d'un syndicat employeur, le développement de travaux inter-réseaux dans le cadre d'un Centre National d'Appui et de Ressources propre à l'IAE qui devrait être créé en 2007 avec le concours de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) et de l'Agence de Valorisation des Initiatives Socio-Economiques (AVISE).

3. Ainsi que Catherine Vautrin, ministre déléguée à la cohésion sociale et à la parité, l'a annoncé lors du Conseil national d'insertion par l'activité économique du 29 juin 2006 – et c'était une demande forte de ses membres et de son Président CLAUDE ALPHANDERY – il convient que, localement, les conditions d'un dialogue stratégique entre les différents acteurs et partenaires de ce secteur soient systématiquement encouragées : porteurs de projets, représentants du monde économique, partenaires sociaux, collectivités territoriales et financeurs, au premier chef, le Conseil Général, pour lequel l'IAE contribue fortement aux politiques d'insertion.

Tel doit être le rôle du CDIAE, dont la réforme a été engagée par le décret du 7 juin 2006.

Au vu des expériences déjà conduites et des enquêtes régionales initiées par le CNIAE, le constat est largement partagé que les outils et conditions de ce dialogue stratégique en CDIAE peuvent être aisément réunis, mais qu'ils n'existent que partiellement ou parfois manquent.

Or, la diversité de l'IAE, qui renvoie à l'histoire de ce secteur, majoritairement d'origine associative, fait en effet sa richesse mais aussi sa complexité. L'offre d'insertion est ainsi multiforme, tant géographiquement que qualitativement et parfois mal connue dans la variété de ses productions et de ses partenariats.

4. Après consultation de différents partenaires (ADF, bureau du CNIAE notamment) j'ai demandé à mes services (DGEFP) dans le cadre d'un groupe de travail largement ouvert d'arrêter un cahier des charges permettant de doter les CDIAE d'outils d'analyse, d'expertise et de pilotage de l'offre d'insertion dans le département.

Vous le trouverez en annexe de la présente instruction, ainsi que plusieurs documents de méthode et de calendrier, auxquels vous vous reporterez pour sa mise en œuvre, que vous

5. Je vous (Préfet de département) demande de conduire à bonne fin d'ici à l'été cette opération que vous piloterez avec votre partenaire du Conseil Général.

Vous veillerez également à associer largement les acteurs locaux de l'IAE, par exemple, dans le cadre d'un comité de pilotage élargi.

Pour le financement de cette opération, vous faites appel prioritairement au FDI ; le DLA vous offre un cadre de mobilisation de co-financements, en particulier avec les collectivités territoriales et la CDC.

6. Vous constaterez que les tableaux de bord issus de la mise en œuvre de l'outil ont vocation à être alimentés régulièrement. La démarche que vous lancez est donc durable.

Elle doit vous permettre d'associer, autour du développement et de la consolidation de l'offre d'insertion, de larges partenariats avec le monde économique, les partenaires sociaux et les collectivités territoriales.

Pour ce qui est de l'Etat, elle a également vocation à soutenir des plans d'action territoriaux qui devront être débattus en CDIAE, et à nourrir à terme le dialogue de gestion et l'allocation de ressources qui en résulte.

Elle est aussi l'occasion de clarifier la répartition des rôles au sein du Service Public de l'Emploi entre la DDTEFP qui est le pilote d'une offre d'insertion qu'elle a pour charge de financer, développer, évaluer et faire évoluer et l'ANPE, en charge de la construction des parcours individuels, ainsi que d'autres partenaires comme les PLIE ou les Missions locales.

7. Les Préfets de région, qui veillent à la cohérence des différentes démarches départementales engagées, organiseront des séminaires de restitution et de mobilisation à leur niveau à la fin de l'année.

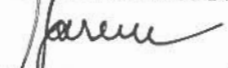
*

Nos concitoyens sont en droit d'attendre des institutions, en particulier en charge des politiques d'emploi et d'insertion qui s'adressent aux plus fragiles d'entre eux, une dynamique constante en vue d'améliorer le service qui leur est apporté.

Faire des CDIAE un lieu de débat, efficace et démocratique, sur la réponse au besoins d'emploi et d'insertion n'est rien moins que traduire cette ambition dans les faits.

Je sais que vous aurez à cœur de vous engager personnellement pour faire de cette exigence républicaine un moyen de mobilisation de toutes les énergies.

Jean GAEREMYNCK


Délégué général à l'emploi
et à la formation professionnelle